



## **EHPAD LE CEDRE**

**É**tablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **Â**gées **D**épendantes  
39 Avenue du Docteur Besserve – 63430 Pont du Château  
Tel : 04 73 83 20 89 – Fax : 04 73 83 37 84

Courrier électronique : [ehpad-le-cedre@wanadoo.fr](mailto:ehpad-le-cedre@wanadoo.fr)

Site : <http://www.ehpad-le-cedre.com>

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A :**

**LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LE BATIMENT EHPAD**

**A l'EHPAD Le Cèdre  
RAE : 50023264544323  
Consultation du 1<sup>er</sup> juin 21016**

**Date limite de remise des offres : 15 juin 2016 à 17h.**

Interlocuteur : Mme BERTIN Aude - Directrice

Le présent règlement de consultation comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

### **Article 1 : Procédure de passation**

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

### **Article 2 : Objet de la consultation**

Le présent marché concerne la fourniture d'électricité pour un bâtiment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une puissance de 140 KVA.

### **Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants**

La présente consultation est passée après marché à procédure adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquée les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

### **Article 4 : Durée du marché-Délai d'exécution**

Fourniture et acheminement en énergie électrique de l'ensemble des sites pour une période de deux (2) années, **du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018.**

### **Article 5 : Relations avec le titulaire**

Le titulaire assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur du réseau, il est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément aux dispositions du décret N°2004251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur de l'électricité.

Un interlocuteur du titulaire est désigné pour toute la durée du marché.

Il se rendra disponible pour toute question de la collectivité liée au contrat et organisera, tout au long du marché, une réunion annuelle obligatoire de bilan et de synthèse des consommations. Au moins deux semaines avant chaque réunion, l'interlocuteur du titulaire propose l'ordre du jour au directeur de l'EHPAD Le Cèdre puis organise et conduit cette réunion dans les locaux de l'EHPAD.

La facturation doit être bi-mensuelle.

### **Article 5 : Procédure dite de « bascule »**

Le fournisseur assure un rôle d'intermédiaire avec le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Le fournisseur est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément

aux dispositions du décret N°2004251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur de l'électricité.

Dans le cadre du contrat, le titulaire est chargé dans les conditions prévues par le contrat GRD-fournisseur, de la souscription de l'accès au réseau du GRD pour le point de livraison qu'il alimente.

Le titulaire s'engage à respecter les modalités et les délais d'intervention fixés dans la procédure de bascule décrite dans son mémoire technique sans que les délais n'excèdent plus de 5 mois à compter de la date de demande de bascule.

### **Article 5 : Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Article 6 : Demande dossier**

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site internet de l'établissement : [www.ehpad-le-cedre.fr](http://www.ehpad-le-cedre.fr) , dans la rubrique marchés publics.

### **Article 7 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 2 journées à compter de la date de limite de remise des offres.

### **Article 8 : Présentation des candidatures et des offres.**

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

#### ► Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

- ⌘ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- ⌘ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

- ⌘ Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire).

- ⌘ Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients ...).

✕ Les offres seront présentées dans un tableau synthétique (tableau joint : tableau des prix) et fera apparaître l'ensemble des coûts (énergie, abonnement, acheminement, services, surcoûts éventuels...).

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

► Éléments nécessaires aux choix de l'offre

- ✕ L'acte d'engagement
- ✕ Le cahier des charges
- ✕ Le devis
- ✕ Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

**Article 9 : Modalités de choix des candidatures et des offres.**

L'EHPAD choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

- ✕ Le montant de la prestation : 60%
- ✕ Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi de contrat : 40%

**Article 10 : Conditions d'envoi et de remises des plis.**

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les offres devront être transmises en courrier électronique sur la boîte [direction.ehpadlecedre@gmail.com](mailto:direction.ehpadlecedre@gmail.com), sous l'intitulé FOURNITURE ELECTRICITE EHPAD LE CEDRE ou par voie postale en recommandé avec A/R à l'adresse suivante :

EHPAD Le Cèdre  
Offre Marché Electricité  
39, avenue du Dr BESSERVE  
63430 PONT-DU-CHATEAU

Avec la mention « NE PAS OUVIRIR ».

Avant le jour et l'heure inscrit sur la première page du règlement de la consultation sur place ou par tout moyen faisant date et heure certaine de réception et garantissant la confidentialité.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.